



Pau, le 05 juin 2023

Mobilisation du 6 juin

Nous étions plus de 10 000 personnes dans la rue dans notre département pour demander l'abrogation de la réforme des retraites. La mobilisation a clairement été moins forte dans l'Éducation mais notre résolution à remettre en cause cette réforme reste intacte.

Rencontre salariale

Les organisations syndicales étaient reçues aujourd'hui pour aborder les questions salariales dans la fonction publique. Face aux annonces à sens unique, très largement insuffisantes, et un manque d'engagement d'une discussion sur ces questions, la FSU a quitté la réunion. Nous reviendrons rapidement sur les détails des annonces.

Mouvement intra

Les résultats du mouvement intra initialement prévus le 16 juin vont finalement être communiqués aux collègues entre les 13 et 14 juin. Nous vous demandons de nous les envoyer le plus vite possible à l'adresse suivante : <mailto:s3bor@snes.edu>.

Du 16 au 30 juin vous pouvez demander un recours si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat notamment en fonction des barres départementales affichées.

A la différence de l'année dernière il ne sera plus possible de demander une révision d'affectation à titre provisoire pour un an. C'est l'administration qui décide qui peut bénéficier d'une révision. Cependant nous avons la possibilité de faire remonter au Rectorat une liste de personnes qui pourraient bénéficier d'une révision. Pour les recours la saisie se fait sur colibri (on a des modèles à votre disposition en fonction des situations) avec mandatement pour le SNES-FSU (menu déroulant sur colibri).

Dans tous les cas, après les résultats, si vous êtes affecté.es loin de vos intérêts personnels géographiques, il faut nous appeler pour le suivi de votre dossier.

Hors classe

Le passage d'un taux de promotion à la hors de classe de 18 à 21% est enfin paru au Journal Officiel. Selon les chiffres annoncés par le ministère, 5 000 enseignants et enseignantes supplémentaires pourront bénéficier du changement de grade.

Le pacte c'est toujours NON !

Le message porté par le Snes-fsu lors des nombreuses HIS sur le sujet est clair. En plus de perdre sa liberté professionnelle, signer un pacte c'est valider :

- la possibilité d'accroître encore notre charge de travail,
- l'inutilité d'une revalorisation salariale,
- la pénurie d'enseignant.es titulaires et remplaçant.es,
- l'annualisation de notre temps de travail,
- la contractualisation en lieu et place du statut,
- le remplacement des collègues grévistes
- la désocialisation et la défiscalisation de ces heures supplémentaires

Fermetures de postes, Parcoursup, réformes du BAC et du lycée accompagnées de la Loi de Transformation de la Fonction Publique sont les héritages indigestes du premier quinquennat Macron pour le service public d'éducation. Le second s'est ouvert par des attaques sans précédent contre le collège et la voie professionnelle sans parler de la contre-réforme des retraites.

La dotation en « pacte » pour notre académie couvrirait 90% des personnels du second degré si tou.tes les enseignant.es prenaient une « brique ». Mais quelle espèce de pacte peut-on espérer passer sous l'égide de l'actuel président de la République après 6 années d'exercice vertical et méprisant du pouvoir ? Travailler plus longtemps et plus. Pour quelle contrepartie ? La destruction de nos statuts et de nos métiers.

Nous devons refuser massivement de signer le « pacte ». Dans les établissements faisons signer la pétition disponible ici :

<https://bordeaux.snes.edu/Pacte-motions-et-courriers-collectifs-pour-dire-NON.html>

Soyons sérieux, M. le Ministre

Dimanche 11 juin, la nouvelle tombe : d'ici la fin de l'année scolaire les collégiens devront être sensibilisés au harcèlement scolaire et à ses méfaits durant une heure. Il s'agit d'une nouvelle improvisation en plein cœur de la fin de l'année scolaire (conseils de classe, révisions DNB pour les épreuves les 26 et 27 juin prochains...), d'une manifestation de confiance envers les chefs d'établissement. Bien évidemment, nos collègues CPE, ont bien attendu la préconisation du Ministre pour mettre en place ce type d'intervention alors que la lutte contre le harcèlement scolaire a été déclarée cause prioritaire dans l'Éducation nationale... Nouvelle méconnaissance du "terrain", nouvelle injonction tardive - pour quelle réelle efficacité ? - à une période qui ne s'y prête pas. Une réaction à chaud suite au tragique dernier événement survenu récemment. Les rois de l'arnaque deviennent les rois des annonces...